

Ecole élémentaire Henri Challand

3 rue Thurot

21700 Nuits- Saint- Georges

tél/fax: 03 80 61 01 80

Compte rendu du conseil d'école Henri Challand du 7 novembre 2014

Présents : mairie : Mmes Vedrenne, Marchina, Gachet (Quincey), M. Lahaye (Boncourt Le Bois)

enseignants : Mmes Hanriot-Duchemin, Stéfanoni, Clément, Pascault et Mrs Marchina et Crémoux

parents : FCPE : Mmes Durand, Henra, Digonnet, Mateus, UNAAPE : Mmes Leirinha et Chahid, M. Platret

Excusés : Mmes Porte et Gerbenne, Mme Larcher, Mme Vilpoux

Présentation du conseil et Elections des représentants :

Tous les membres du conseil se présentent et il est demandé aux nouveaux membres les adresses mail pour faciliter la communication au sein du conseil.

Bilan des élections

inscrits : 279

votants : 186 dont nuls ou blancs 12

FCPE : 98 suffrages UNAAPE : 76 suffrages

FCPE : 4 élus UNAAPE : 3 élus

Titulaires FCPE	Titulaires UNAAPE
- Sabine DURAND @ - Valérie HENRA @ - Nathalie DIGONNET @ - Olivia LARCHER @	- Nadia CHAHID @ - Mylène LEIRINHA @ - Julien PLATRET @
Suppléants FCPE	Suppléants UNAAPE
- Sabrina VILPOUX @ - Sandra CRUZ REIS @ - Catherine MATEUS @ - Maryline PERRAUD @	- Olivier BISSON - Marie-Agnès FERRAND - Chrystelle BERTHELON

Conseils de l'année : les 2 autres conseils auront lieu le **mardi 10 février et le mardi 16 juin.**

Effectifs :

Au 3 novembre 2014, il y a 174 élèves dans l'école répartis comme suit :

Ecole :		Henri Challand			Commune :		Nuits-Saint-Georges	
Effectifs								
Noms des maitres	SE	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Totaux	
Hanriot-Duchemin		25					25	
Marchina		13	9				22	
Pascault			23				23	
Clément			6	19			25	
Stéfanoni-Indjein				16	9		25	
Porte					20	6	26	
Crémoux						28	28	
							0	
							0	
							0	
							0	
Totaux	0	38	38	35	29	34		
Nombre de classes :	7	Nombre d'élèves :					174	

Les prévisions pour l'année prochaine faites à partir des effectifs de Grande section des écoles maternelles

fixeraient les arrivées en CP à 24 élèves. Du fait des 34 départs d'élèves de CM2, les effectifs seraient à la baisse et l'année suivante impliqueraient une éventuelle fermeture. Il est rappelé que la nouvelle sectorisation mise en place il y a 5 ans à la faveur de l'école Marie Maignot impose désormais moins d'arrivées d'élèves en CP et les regroupements annoncés à ce moment-là ne se sont qu'en partie réalisés. Il est rappelé que l'école a perdu une classe il y a 4 ans puis Marie Maignot, il y a 3 ans. Cette année l'école Marie Maignot voit une création se concrétiser alors que ce ne sera pas le cas dans notre école. Il est ainsi demandé d'envisager une adaptation de la sectorisation et de discussions préalables.

Fonctionnement général de l'école

Coopérative scolaire

Le bilan financier de la coopérative s'élève à 8033,53 € de solde positif (soit 257 € de moins que l'an passé).

Règlement de l'école

Le règlement nécessite d'être modifié du fait des changements d'horaires. Par contre, le conseil ne souhaite valider ces nouveaux horaires que lors du 3ème conseil de l'année du fait d'évolutions envisagées ou envisageables de ces horaires d'ici la fin de l'année scolaire.

Equipe éducative

Cette année, plusieurs changements ont eu lieu dans les personnels intervenant dans l'école.

Une nouvelle EVS (employée vie scolaire) a été nommée pour 10 mois le 1^{er} septembre. Il s'agit de Mme Jauquet.

Il y a aussi un Emploi d'Avenir Professeur (EAP) qui a été nommé le 1^{er} octobre pour 12 mois. Il s'agit de Mme Meyer qui est actuellement étudiante en Licence 3 et qui prévoit de passer un concours de l'enseignement. Elle sera amenée à observer et comprendre le fonctionnement de l'école et des classes mais aussi d'aider à des activités scolaires et de prendre en charge des activités pédagogiques.

Enfin, au sein du R.A.S.E.D. (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), Mme Stéphan sera en charge de l'aide à dominante pédagogique. Par contre, il n'y aura pas durant l'année de psychologue scolaire.

Activités Pédagogiques Complémentaires

L'équipe enseignante a déterminé pour l'année une organisation unique de ces activités. Elles se dérouleront les lundis de 15h15 à 16h45 sur 24 semaines de l'année. Ce choix a été fait en tenant compte des changements d'horaires et des moments d'attention des élèves sur lesquels ces activités pouvaient avoir le plus d'impact.

Néanmoins, ces activités longues d'1h30 seront partagées en plusieurs moments variant les approches et les types d'activités.

Conseil école-collège

M. Crémoux a rappelé le rôle de ces conseils qui auront lieu deux fois dans l'année et le fait qu'en parallèle l'organisation des cycles a été modifiée. Ainsi, à l'école élémentaire, il y aura un cycle CP-CE1-CE2 et un autre cycle CM1CM2-6ème d'où la nécessité d'un travail en liaison avec les enseignants de collège.

D'autre part, cette année, tous les élèves de CM2 auront l'occasion de participer à des activités avec le collège :

- tous les élèves de CM2 ont participé à la course ELA au collège avec les élèves de 6ème le vendredi 17 octobre à l'invitation du principal
- tous les élèves participeront au Rallye Calculatrice (en calcul mental) courant mars 2015 avec une classe de 6ème
- les élèves de la classe de CM2 de M. Crémoux participeront à des activités en anglais avec une autre classe de 6ème.

Transport scolaire

Suite à la réorganisation des transports scolaires sur Nuits l'an dernier, une réunion avait été organisée pour cibler et résoudre les difficultés apparues. Pour notre école, nous avons émis le souhait de limiter les bus venant à l'école uniquement à ceux de notre zone afin de respecter la sectorisation décidée et de raccourcir certains parcours.

Certains arrêts ont été supprimés mais d'autres existent encore alors qu'ils n'ont pas lieu d'être. Il semble important que les réunions préparatoires avec le conseil général puissent cibler tous les points abordés.

A propos de la sectorisation scolaire, Mme Vedrenne indique que lors des inscriptions, les familles demandant des dérogations sont informées de la situation au regard du transport scolaire (impossibilité normalement de dérogation et transport pour Nuits).

Concernant cette année, la circulation des bus, le mercredi midi a impliqué des horaires plus tardifs du fait de l'organisation avec le collège.

Néanmoins il semble important que les familles puissent être informées par des affichages des éventuelles modifications d'une année sur l'autre.

Sécurité

Des parents demandent à ce que les 2 battants du portail principal soient ouverts pour les entrées et sorties des élèves. Mme Hanriot-Duchemin indique que c'est une demande qui avait été faite oralement durant l'année précédente et réitérée cette année auprès de M. Crémoux. Celui-ci précise que le choix de n'ouvrir qu'un seul battant avait été fait dans un souci de sécurité pour éviter que des enfants puissent sortir de l'école en courant de manière rectiligne depuis la cour et à travers le sas. Néanmoins, les parents indiquent que cela peut aussi entraîner des soucis de sécurité lors des sorties lorsqu'il y a beaucoup de monde et notamment du fait des poussettes ou vélos. Après discussion, il est décidé de mettre à l'essai l'ouverture des deux battants le vendredi soir (moment où il y a le plus de monde) jusqu'au prochain conseil et d'adapter l'organisation à partir des observations faites durant cette période.

Inscriptions scolaires

En juin 2014, M. Crémoux indiquait à propos des périodes d'inscription d'élèves en CP : *" En effet, du fait de plages de dates d'inscriptions en mairie courtes (15 jours en avril) et de nouvelles dates que début juin (à cause des élections), la préparation de l'année scolaire suivante s'en trouve perturbée. Nous souhaiterions que les plages d'inscriptions puissent permettre d'avoir connaissance au 1^{er} juin de toutes les décisions sur les inscriptions (inscriptions + demandes de dérogation). "*

Il se trouve qu'en 2015 auront lieu encore des élections. Ainsi, il serait souhaitable que les dates d'inscriptions soient assez longues et pas trop tardives pour obtenir les informations sur les futurs élèves au 1^{er} juin. Il est demandé que la personne s'occupant des inscriptions et élections puisse être aidée durant cette période ou bien de faire rentrer les informations d'inscriptions sur informatique par une autre personne.

Mme Vedrenne s'engage à ce que toutes les inscriptions et décisions puissent être faites et données pour le 1^{er} juin.

Nouvelle organisation du temps scolaire et Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

La nouvelle organisation est rappelée ainsi que le fait que les modalités d'organisation ont été données très tardivement (début juillet). D'autre part, depuis septembre, l'organisation au quotidien du temps scolaire et de ces nouvelles activités permettent de faire plusieurs remarques :

- **concernant le temps scolaire**, l'équipe souligne que les après-midis d'1h30 sont ressenties comme trop courtes et celles de 3h trop longues. Les élèves du CP et parfois jusqu'au CE2 ont des difficultés à se repérer dans la semaine (journée courte? Longue?). Du fait du travail du mercredi matin, il y a un ressenti de fatigue plus important dès le vendredi matin. Néanmoins, le travail du mercredi matin permet d'avoir plus de plages d'attention des élèves mais contrebalancées par la perte sur des moments clés de l'après midi, c'est à dire après 15h. Ainsi, l'objectif de cette réforme pour notre école n'est pas atteint, la journée de classe n'étant pas raccourcie tous les jours et le rythme n'étant pas régulier.

- **concernant les nouvelles activités périscolaires**, la communication faite aux familles a été systématiquement tardive. Les inscriptions ont dû encore se faire rapidement. L'organisation décrite par les documents remplis en septembre puis fin octobre ont été assez difficilement compris. Par exemple, des parents ne savent pas si en signant une autorisation de sortie à 16h45 en septembre, elle est encore valable en novembre. La fiche de présentation du fonctionnement a pu répondre à des questions générales et rassurer les familles. Par contre, aucune mention n'apparaît concernant la tarification. D'autre part, l'équipe enseignante signale qu'aucun temps libre de type récréation n'est organisé les lundis et jeudis pour les élèves et que les NAP n'en ont pas prévu.

- **premier bilan**, du fait des remarques faites ci-dessus auxquelles on peut ajouter le fait que par rapport aux annonces faites par la Communauté de Communes, la réalité est contrastée. Ainsi, il avait été annoncé que 75 à 80% des élèves seraient concernés alors que durant la période gratuite, cela a été à peine 60 et que depuis début novembre, le taux a dû baisser à 45 ou 50 %. Les familles se sont organisées face à ces changements et le public touché n'est pas celui qui aurait pu être visé par les annonces de départ. Il s'agit essentiellement des élèves prenant le bus et de ceux qui vont au service périscolaire après 16h45. Il faut aussi noter que les familles concernées par des enfants scolarisés dans 2 écoles ont fait le choix d'attendre 45 min entre la fin du temps scolaire du premier et celle du second. En outre, il avait été dit pour contrer les arguments des conseils qu'il était impossible d'organiser des ateliers de 45 min alors que c'est bien le cas aujourd'hui (avec les ateliers libres de 15h15 à 16h puis de 16h à 16h45). Enfin, l'organisation pratique de ces activités s'est faite au jour le jour depuis début septembre et il est prévu le 18 novembre une rencontre entre les services périscolaires et le directeur pour mettre par écrit les modalités de fonctionnement.

En conclusion, les membres du conseil interpellent les élus et demandent que pour Nuits, l'organisation du rythme scolaire harmonise les horaires des écoles élémentaires sur celles des écoles maternelles. Ils demandent aussi qu'une discussion soit aussi menée avec le conseil général pour permettre le passage des bus circulant sur Nuits à la fin du temps scolaire.

Mme Vedrenne signale qu'elle ne peut répondre, ne siégeant pas à la Communauté de Communes mais indique qu'il est prévu la venue en conseil de personnes du service périscolaire.

Vie de l'école

Projet d'école

Cette année, le projet d'école doit être renouvelé après le bilan fait l'an dernier. A ce jour, aucune directive départementale n'a été donnée pour organiser ce travail.

Projets divers

Il est prévu comme l'an dernier de faire une activité en lien avec l'école de musique de la Communauté de Communes. Il sera aussi peut être question d'une action éducative de cette même école à tous les élèves ayant pour objectif d'apprendre à connaître et reconnaître les instruments.

Sortie à Verdun

Comme annoncé lors du dernier conseil d'école, une classe de l'école, la classe de CM2, a accompagné des élus et les membres de l'association des anciens combattants du canton à Verdun le 7 octobre dernier. Ils ont assisté à une célébration avec le Maire d'une commune martyre de Verdun, à une visite des restes de ce village puis ont découvert le fort de Douaumont et l'ossuaire de Douaumont. Les élèves ont beaucoup apprécié cette visite et les parents et enseignants remercient la Mairie d'avoir financé ce voyage. Mme Vedrenne précise que les élus ont payé leur participation à cette sortie ayant nécessité la location d'un minibus supplémentaire. Des parents demandent pourquoi les 6 élèves de CM2 de la classe de CM1-CM2 n'ont pas pu participer à cette sortie ? M. Crémoux rappelle les contraintes qui avaient été annoncées en mai dernier et Mme Vedrenne indique que le bus emmenant les élèves comportait 59 places et qu'il était complet.

En liaison avec l'autre classe de l'école Marie Maignot ayant participé à cette sortie mais aussi avec la classe de CM1-CM2, les élèves participeront à la cérémonie du 11 novembre en interprétant 2 chansons : "Né en 17 à Leidenstadt" et "La chanson de Craonne".

Autres sujets

M. Crémoux demande si Mme Vedrenne a des nouvelles concernant le projet de verger conservatoire. Il est répondu que cela est en cours.

Budgets et travaux

Informatique

M. Crémoux rappelle les soucis qui se sont posés pour la maintenance informatique assurée par la société SNI et indique qu'après 9 mois, le serveur a été installé et fonctionne enfin. Une amélioration dans les interventions (délais raccourcis) a été notée mais doit perdurer.

Mme Vedrenne explique qu'elle suit de près les interventions réalisées et renégocie actuellement le contrat de maintenance, certainement avec la même société. Le conseil demande à la Mairie de s'assurer contractuellement des délais d'intervention, de réparation et de changement de matériel. Il est rappelé que le matériel sur les 5 dernières années n'a pas forcément été renouvelé comme annoncé (2 machines par an) et que le nombre de machines en maintenance est à vérifier et à noter dans le contrat.

Travaux et Budgets :

L'équipe enseignante remercie la Mairie et les services techniques pour tous les travaux réalisés.

- Le sol de la salle Pillot a été totalement refait (remise à niveau et sol lisse en béton). Il est prévu des investissements dans cette salle en 2015 et Mme Védrenne indique qu'il faudra prévoir au budget pour équiper cette salle en vue d'une utilisation plus importante.

- Les tringles des rideaux de plusieurs classes ont été remplacées.
- Le sol de la classe 1 a été vitrifié.
- Toutes les serrures de l'école ont été changées avec un organigramme impliquant l'utilisation d'une seule clé pour toutes les personnes intervenant dans les locaux. Tous les personnels de l'école ont beaucoup apprécié cette nouvelle organisation.

Travaux prévisionnels pour l'année 2015

Du fait de la dégradation du filet dans la cour par la chute d'un arbre voisin, la totalité du filet sera changé. Les enseignants souhaitent si possible que les mailles soient plus petites et que le filet soit tendu de telle manière à ne pas cacher la fresque.

Ensuite, pour les autres travaux envisagés en 2015, la priorité sera la mise aux normes des classes en terme de sécurité avec la création d'une deuxième issue dans plusieurs classes.

Autres questions

Les représentants de parents s'étonnent du choix du 15 octobre matin pour l'organisation d'une concertation sur le socle commun. Ils regrettent ce choix après à peine 2 mois de mise en place de l'école le mercredi. D'autre part, ils demandent s'il est prévu d'autres concertations dans l'année et si les délais d'information aux familles pour organiser la garde des enfants pourraient être allongés.

Mme Vedrenne indique que la Mairie n'a pas organisé de garderie ce matin-là, suite au courrier de la Direction Académique qui précisait le caractère non obligatoire de la mise en place d'un service de garde.

Le président , M. Crémoux